

L'économie résidentielle en Wallonie

Etienne CARLIER, Josette DAWANCE (GUIDe-ULB)

Helen BARTHE-BATSALLE, Atheyatte BELLAYACHI, Raphaëlle HAROU, Pierre NERI, Véronique ROUSSEAUX,
Marc SERVAIS (CREAT-UCL)

sous la direction scientifique de Marie-Laurence DE KEERSMAECKER (CREAT-UCL) et de Françoise NOEL
(GUIDe- ULB)

Mots-clés :

Économie résidentielle – économie pré-sentielle – PIB – Revenus – Mobilité - Théorie de la base économique.

Résumé :

Le développement local est généralement mesuré par le PIB (produit intérieur brut). Il est pourtant de plus en plus remis en question. En effet, celui-ci ne permet plus de rendre compte de la diversité des « moteurs économiques » disponibles sur un même territoire.

Face à ce constat, un nouvel outil d'analyse du développement local a été développé par l'équipe de l'Observatoire de l'économie et des institutions locales (OÉIL) de l'Université de Paris II, dirigée par le PR. Laurent Davezies. Il s'agit de l'économie résidentielle.

Par cet article, nous souhaitons identifier, localiser et évaluer cette nouvelle forme d'économie, d'une part et d'autre part, d'en mesurer les effets sur le développement local.

- 1. Le modèle et son usage**
 - 1.1. Un modèle sensible au changement d'échelle
 - 1.2. Eléments de méthodologie
- 2. Les bases et le secteur domestique en Wallonie**
 - 2.1. La Wallonie dans son ensemble
 - 2.2. Les différentes entités wallonnes
- 3. Les bases au niveau communal**
 - 3.1. Les composantes du revenu basique
 - 3.2. Les composantes de la base résidentielle
 - Les salaires importés
 - Les pensions
 - Les revenus du tourisme
- 4. Les effets d'entraînement sur le secteur domestique**
- 5. Conclusions**

De plus en plus, l'économie résidentielle est évoquée lorsqu'il est question de développement territorial. Quel sens donner à cette expression ? Nous proposons de l'utiliser pour désigner *l'économie des territoires en tant qu'elle est dépendante des revenus qui y sont amenés par des personnes*. Ce qui change par rapport à la perspective habituelle sur le développement territorial, c'est l'attention portée aux revenus en tant qu'ils sont attachés aux personnes et circulent avec elles. Il s'agit non plus de s'intéresser au revenu du point de vue de l'endroit où il est généré mais plutôt du point de vue de l'endroit où il arrive et est dépensé.

Prenons un exemple concret. Un vacancier qui habite Fleurus et se rend à Barcelone pour quelques jours y apporte et y dépense une partie du salaire qui lui a été versé en contrepartie du travail réalisé comme ouvrier communal à Charleroi. Le revenu en question a donc été généré sur un territoire, la commune de Charleroi, en partie dépensé dans la même commune (le sandwich du midi, un cinéma de temps en temps, quelques courses...), principalement amené dans la commune de résidence, Fleurus, où il finance l'achat d'une maison et nourrit l'économie locale, et en partie dépensé en Espagne et en France (pendant le trajet). Le salaire du vacancier dont il est question lui est versé par les pouvoirs publics wallons qui sont eux-mêmes financés par divers impôts et taxes. Il provient donc de la redistribution d'une partie du fruit de l'activité économique wallonne (mais aussi belge et européenne).

Cet exemple est construit pour illustrer les principaux phénomènes dont tient compte le modèle que nous allons ici appliquer à la Wallonie. Proposé par Laurent Davezies¹, il a pour ambition d'intégrer à l'analyse du développement territorial la disjonction entre lieux de production et lieux de consommation, disjonction associée à la mobilité des personnes et à la redistribution d'une partie du fruit de l'activité économique d'une région.

1. LE MODELE ET SON USAGE

Ce modèle est fondé sur la théorie de la base économique. Celle-ci considère que le développement d'un territoire dépend de sa capacité à capter du revenu sur le reste du monde – le revenu basique qui constitue *la base économique* - ainsi que de la circulation de ce revenu en son sein, circulation qui irrigue et soutient le *secteur domestique*, qui produit localement des biens et services vendus localement.

La base économique est elle-même découpée en quatre bases en fonction de la provenance du revenu qui la compose :

- la base **résidentielle** comprend les revenus des actifs résidant localement mais travaillant hors du territoire, les revenus des retraités et les dépenses touristiques ;
- la base **productive exportatrice privée** comprend les revenus du travail des locaux dans les secteurs agricole, commercial et industriel exportant hors du territoire considéré ;
- la base **publique** comprend les salaires des personnes travaillant dans les secteurs publics (au sens large : les emplois financés par l'Etat) ;
- la base **sociale** comprend les aides et prestations sociales autres que les retraites (allocations de chômage, allocations familiales, remboursements de soins de santé, revenus d'insertion).

Il s'agit donc pour nous de déterminer à différentes échelles la masse de revenus² qui entrent sur un territoire et de les répartir selon les agrégats que nous venons de définir.

Avant d'aller plus avant dans notre sujet il est important, pour se préserver d'interprétations erronées, de pointer quelques particularités de ce modèle.

1.1. Un modèle sensible au changement d'échelle

Une des propriétés essentielles du modèle est sa très grande sensibilité au changement d'échelle, ainsi que l'interdépendance des différents agrégats distingués. Pour nous en convaincre, plaçons-nous un instant dans une commune quelconque et essayons d'en répartir l'emploi dans les différentes bases et dans le secteur domestique. La population active occupée devra être répartie de la manière suivante:

¹ Professeur à Université Paris II.

² Notons qu'il ne faut pas confondre le revenu basique (ensemble des quatre bases) avec le revenu disponible. L'équivalent de ce dernier correspondrait plutôt à l'addition pour un territoire du revenu basique et du revenu du secteur domestique, déduction faite du montant des impôts.

- tous les travailleurs occupés dans une autre commune seront versés dans la base résidentielle ;
- parmi les travailleurs restants on mettra dans la base publique les travailleurs occupés dans le secteur public ;
- on répartira les travailleurs restants entre la base productive et le secteur domestique en fonction du caractère exportateur ou non de l'activité.

Au niveau de la commune, du fait de sa taille généralement réduite et de l'importante mobilité des actifs, la base résidentielle sera donc très importante et les autres bases de taille réduite. Par ailleurs, dans la mesure où une activité est exportatrice quand sa contrepartie monétaire provient de l'extérieur du territoire considéré, la part domestique de l'emploi à cette échelle sera très réduite tandis que la part exportatrice sera plus importante.

Que se passe-t-il lorsque nous changeons d'échelle pour nous placer au niveau de l'arrondissement?

- la part des travailleurs occupés ailleurs diminue, ce qui diminue la taille de la base résidentielle et augmente la taille des autres bases, comme celle du secteur domestique ;
- une fois soustraits les travailleurs relevant de la base publique, le rapport entre emplois exportateurs et emplois domestiques change en faveur de la part domestique, dans la mesure où des activités considérées précédemment comme exportatrices parce qu'elles voyaient leur contrepartie venir d'une autre commune de l'arrondissement seront maintenant considérées comme domestiques ;
- par conséquent, la base économique va diminuer et le secteur domestique va croître³.

Le choix de l'échelle d'analyse est donc crucial dans la mise en œuvre de ce modèle.

Insistons sur ce fait : les bases représentent la répartition selon sa provenance du revenu *capté sur le reste du monde*. Une base productive dont la part dans la base économique est réduite ne signifie donc pas nécessairement qu'on a affaire à un territoire peu productif. En effet, nous ne nous intéressons pas ici à l'emploi intérieur sur un territoire donné mais bien à la population active occupée. Les travailleurs entrants ne sont donc pas pris en compte. Dès lors, on observera souvent une base productive réduite sur des territoires par ailleurs très productifs mais dont une grande partie des actifs occupés travaille en dehors de la commune, alors qu'un grand nombre de travailleurs y entrent.

1.2. Éléments de méthodologie

Nous avons choisi la commune comme principale échelle d'analyse et l'année 2001 comme année de référence. Les calculs ont ensuite été effectués pour les arrondissements et les provinces⁴. Décrivons rapidement la méthodologie utilisée.

La détermination du revenu basique, de la part des différentes bases dans le revenu basique et du volume des revenus domestiques a posé un certain nombre de problèmes, associés principalement à l'absence de disponibilité de certaines données à l'échelle considérée.

En particulier, il n'existe pas à l'heure actuelle de données sur le rapport domicile / lieu de travail pour 2001, les données du recensement sur ce thème n'étant pas encore disponibles. Elles sont cependant cruciales pour l'analyse dans la mesure où c'est sur elles que repose la possibilité de déterminer le volume de la base résidentielle (actifs sortants). Nous avons donc utilisé les données du recensement de 1991. Ces données ont 15 ans, et il nous est impossible de déterminer dans quelle mesure elles reflètent encore la situation actuelle.

Nous avons développé une démarche en deux temps. Nous avons d'abord réparti les actifs occupés dans les différentes bases dont ils relèvent aux différentes échelles considérées. Nous avons ensuite affecté des montants à ces personnes et ajouté les autres montants pour lesquels ce passage par les personnes n'est pas nécessaire ou n'est pas opportun⁵.

³ Remarquons que si on se place au niveau de la planète, il n'y a plus de revenu basique parce qu'il n'y a pas de "reste du monde". Tous les revenus sont dès lors domestiques.

⁴ Nous nous concentrerons sur les communes. Ces résultats ne seront pas commentés dans leur détail.

⁵ En particulier les diverses prestations sociales (allocations familiales, remboursements INAMI, allocations de chômage, etc.).

Pratiquement, nous avons d'abord estimé la population active occupée par commune et par secteur d'activité pour 2001⁶. Le nombre d'actifs sortants dans chaque secteur d'activité a été estimé sur la base des données du recensement de 1991, versé dans la base résidentielle et soustrait du total. Les actifs travaillant dans le secteur public au sens large (principalement les secteurs "Administrations publiques", "Education", "Santé et action sociale" et "Postes et télécommunications") ont été versés dans la base publique. Le solde a été séparé en emplois exportateurs et emplois domestiques selon un double principe. Nous avons d'abord isolé les emplois considérés comme totalement domestiques (principalement le secteur "Commerce de détail", le secteur "Hôtels et restaurant" et le secteur "Activités culturelles et sportives"). Nous avons ensuite estimé ce qui dans l'emploi restant relève du secteur domestique sur la base du principe selon lequel une activité considérée comme domestique à une échelle doit être présente dans toutes les unités de cette échelle. En pratique, tout l'emploi d'un secteur donné qui n'excède pas la part minimum atteinte à l'échelle considérée a été versé dans le secteur domestique. Le reste a été considéré comme exportateur.

Le montant des bases a été principalement estimé à partir des données de la Banque nationale. Celle-ci met à disposition sur son site Internet les données relatives à la répartition par arrondissement des comptes de revenu des ménages pour l'année 2001⁷. Ces données sont apparues comme la meilleure base de départ, principalement parce qu'elles reprennent – à côté d'autres données - une estimation du montant des prestations sociales. Elles distinguent un certain nombre d'agrégats que nous ne détaillerons pas ici, qui ont été répartis en fonction des résultats de l'étape précédente. Les données concernant le montant des pensions⁸ proviennent de l'Office national des pensions et de l'Administration des pensions. Les montants des revenus du tourisme ont été calculés à partir des données produites par l'Observatoire wallon du tourisme.

Rappelons qu'il ne s'agit pas ici d'une comptabilité mais d'une manière d'analyser le développement territorial en en distinguant les principaux moteurs⁹. Comme d'autres auteurs le signalent par ailleurs¹⁰, il s'agit ici d'une esquisse nécessairement approximative, qui permet cependant, comme nous le verrons, de dégager de grandes tendances et certains enjeux.

2. LES BASES ET LE SECTEUR DOMESTIQUE EN WALLONIE

Lorsqu'on se place au niveau de la Wallonie prise dans son ensemble, on constate que l'économie des communes wallonnes est une économie fortement résidentielle, du fait principalement du nombre important d'actifs travaillant ailleurs. Les revenus qu'ils importent représentent en moyenne près de la moitié du revenu basique des communes. L'importance de la base résidentielle "écrase" en quelque sorte les autres bases et limite la taille du secteur domestique. La base sociale représente malgré tout une part importante du revenu basique communal, tandis que les bases publique et productive n'atteignent pas 10% du volume de la base économique. Le secteur domestique, quant à lui, est donc de taille très réduite. Peut-on dire pour autant que le revenu basique n'irrigue pas suffisamment le territoire des communes pour stimuler le secteur domestique? Nous ne pourrions le dire qu'ultérieurement, après avoir examiné son poids à d'autres échelles et comparé les communes entre-elles.

La situation change en effet dès lors qu'on se place au niveau de l'arrondissement. La part des actifs travaillant ailleurs diminue fortement tandis que les autres parts du revenu basique et le secteur domestique augmentent. Ce dernier voit son poids doubler. Au niveau provincial, les travailleurs sortants ne ramènent plus qu'un quart du revenu basique. Le secteur domestique ainsi que les autres bases en acquièrent un poids nettement plus important. On constate cependant que le volume de la base productive reste relativement faible.

⁶ Sur la base des données ONSS, INASTI et IWEPS pour 2001.

⁷ Comptes régionaux : répartition régionale des comptes de revenus des ménages selon le lieu de domicile : compte d'affectation des revenus primaires et comptes de distribution secondaire du revenu.

⁸ La base sociale a été obtenue en soustrayant le montant des pensions de l'agrégat "prestations sociales" des comptes de revenus des ménages.

⁹ Remarquons en particulier qu'additionner revenu basique et revenu du secteur domestique revient à compter deux fois ce dernier, dans la mesure où il constitue une *part* du revenu basique qui *alimente* le secteur domestique.

¹⁰ Acadie, *Construction d'une typologie des sites en rénovation urbaine*, Délégation interministérielle à la ville, rapport finale, mai 2004.

Examinons ces données de plus près. Nous commenterons d'abord les totaux en millions d'euros pour la Wallonie et, ensuite, la moyenne des communes wallonnes, aux différentes échelles pour lesquelles nous avons effectué les calculs.

LA WALLONIE DANS SON ENSEMBLE

Au niveau de la Wallonie, l'addition de la base économique et du secteur domestique représente environ 51 milliards d'euros¹¹. À l'examen du tableau 1, on constate que le revenu basique diminue fortement avec le changement d'échelle. D'environ 48 milliards au niveau des communes, il passe à 44 milliards pour les arrondissements et environ 41 milliards pour les provinces. Le rapport entre secteur domestique et base économique¹² évolue donc fortement : le secteur domestique qui représente 6% de la base au niveau communal, passe à 16% au niveau de l'arrondissement et à 24% au niveau de la province¹³.

Le poids des différentes bases dans la base économique varie lui aussi fortement avec l'échelle. La base résidentielle représente 61% de celle-ci au niveau communal pour tomber à 46% au niveau provincial. Ce sont les revenus apportés par des travailleurs occupés ailleurs qui sont responsables de cette évolution : de 42% de la base économique au niveau des communes (20 milliards d'euros), ils passent à 23% quand on se place au niveau de la province (9,5 milliards d'euros). Cette diminution du nombre de sortants associée à la diminution de l'activité considérée comme exportatrice est responsable de la réduction de la taille de la base économique et de l'augmentation de la taille du secteur domestique. Le volume en euros des pensions et des revenus du tourisme ne varie pas avec l'échelle (environ 9 milliards d'euros), mais leur poids additionné dans la base économique augmente, passant d'environ 19% à plus ou moins 22% au niveau de la province. Il en est de même pour la base sociale qui ne varie pas en chiffres absolus avec le changement d'échelle mais qui voit sa part dans la base économique augmenter : de 20% au niveau communal, elle passe à 24 % au niveau de la province.

La base publique augmente fortement : 9% au niveau communal, contre 18% au niveau de la province. La base productive quant à elle a un "comportement" plus curieux. De 5 milliards au niveau communal, elle passe à 6 au niveau de l'arrondissement pour revenir à environ 5 milliards au niveau de la province. Ceci s'explique par l'importante diminution de la part que représentent les revenus du travail importés quand on passe du niveau communal au niveau de l'arrondissement. Du fait du système de "vases communicants" inhérent au modèle, les autres bases augmentent fortement, ainsi que le secteur domestique. La diminution observée lors du passage de l'arrondissement à la province s'explique par le fait qu'avec le changement d'échelle une part importante des activités exportatrices est alors considérée comme domestique.

Tableau 1 : Base économique et secteur domestique (total wallon)										
		Base économique								Secteur domestique / Base économique
		Résidentielle				Sociale	Publique	Productive	TOTAL	
		Salaires importés	Pensions	Tourisme	TOTAL					
Comm.	Millions d'EUR	19 942	6 165	2 995	29 101	9 797	4 109	5 038	48 045	3 031
	%	42%	13%	6%	61%	20%	9%	10%	-	6%
Arr.	Millions d'EUR	12 560	6 165	2 995	21 719	9 797	6 451	6 142	44 110	6 966
	%	28%	14%	7%	49%	22%	15%	14%	-	16%
Prov.	Millions d'EUR	9 660	6 165	2 995	18 819	9 797	7 419	5 232	41 267	9 808
	%	23%	15%	7%	46%	24%	18%	13%	-	24%

Sources : INS 1991 : ONSS, INASTI, IWEPS, BNB, ONP (2001) ; OWT 2002 et AP 2003

¹¹ Basé sur les comptes de revenu des ménages, ce chiffre n'inclut pas les revenus de biens mobiliers (environ 7,8 milliard d'euros) ni les impôts et taxes (environ - 10 milliards d'euros). Le CA touristique y a été ajouté (environ 3 milliards d'euros). Le revenu disponible des ménages wallons s'élevait selon les comptes de revenus des ménages 2001 à 46 milliards d'euros.

¹² Il s'agit bien ici du rapport secteur domestique/base économique et non du rapport secteur domestique/(base économique + secteur domestique).

¹³ Rappelons que la méthode de calcul utilisée pour différencier ce qui est exportateur de ce qui est domestique (méthode de Hoyt modifiée) implique qu'au niveau de la région il n'y a plus d'emploi exportateur.

LES DIFFERENTES ENTITES WALLONNES

Le phénomène le plus frappant est bien l'importance de la base résidentielle. Dans les trois quarts des communes elle pèse plus de 60 % du revenu basique. La seconde base en importance est la base sociale, qui dans les trois quarts des communes pèse de 17 à 28 %. Ces deux bases associées représentent en moyenne environ 80% du revenu basique wallon au niveau communal.

Au niveau provincial, elles représentent encore 70% du revenu basique. Celui-ci a cependant fortement diminué au profit du secteur domestique, qui ne représentait que 6% du revenu basique au niveau communal pour passer à 23% au niveau provincial. Les parts de la base publique et de la base productive sont plutôt modestes au niveau communal (respectivement 8% et 9%) pour prendre des poids très différents au niveau provincial (18 % et 11%).

Tableau 2 : Base économique et secteur domestique									
		BASE ECONOMIQUE							SECTEUR DOMESTIQUE / BASE ECONOMIQUE
		Résidentielle				Sociale	Publique	Productive	
		Salaires importés	Pensions	Tourisme	TOTAL				
COMM.	moyenne	47%	12%	5%	64%	19%	8%	9%	6%
	coef. disp.	23%	20%	105%	10%	18%	43%	47%	40%
ARR.	moyenne	31%	14%	8%	52%	21%	15%	12%	15%
	coef. disp.	27%	11%	54%	13%	19%	20%	31%	22%
PROV.	moyenne	26%	14%	8%	49%	22%	18%	11%	23%

Sources : INS 1991 : ONSS, INASTI, IWEPS, BNB, ONP (2001) ; OWT 2002 et AP 2003

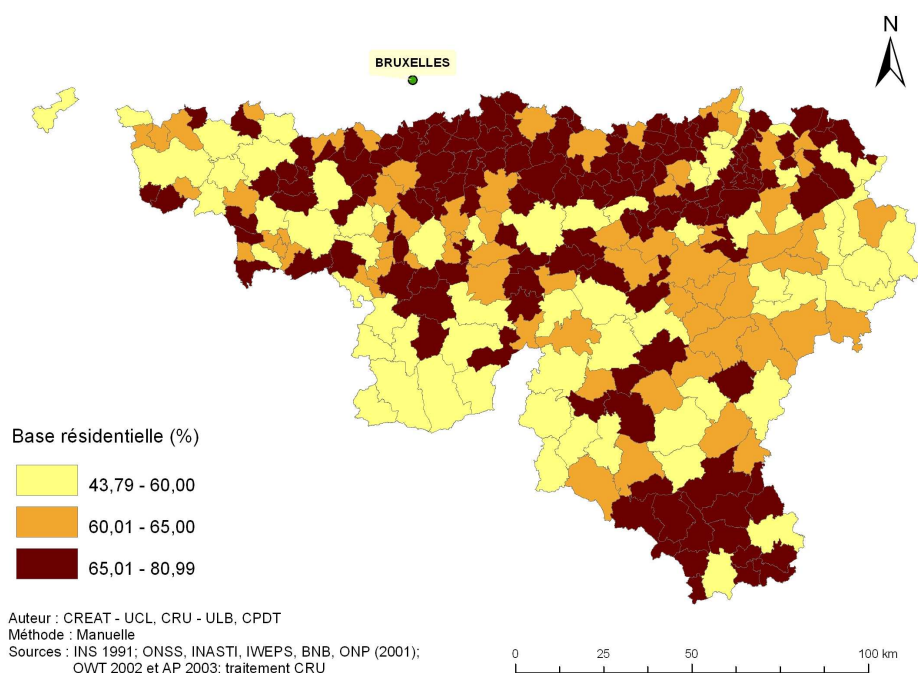
3. LES BASES AU NIVEAU COMMUNAL

Examinons de plus près la manière dont le revenu basique et ses composantes varient selon les communes wallonnes. Nous nous intéresserons particulièrement à la base résidentielle, la plus importante en volume au niveau communal.

LES COMPOSANTES DU REVENU BASIQUE

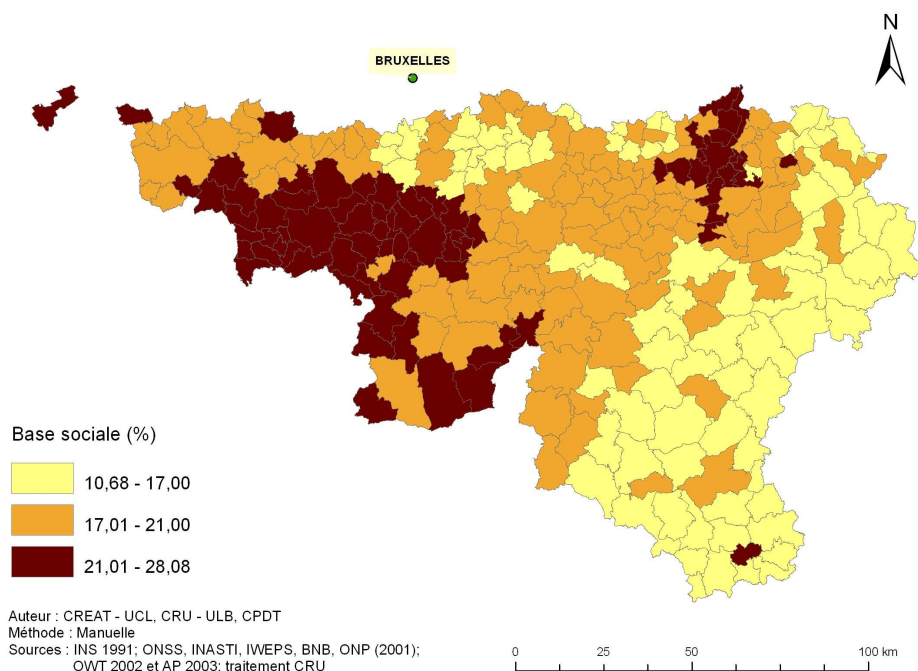
Le poids des différentes bases varie considérablement selon les communes wallonnes. Du fait du poids de la base résidentielle et de l'interdépendance des composantes du revenu local, la géographie des autres agrégats est, dans plusieurs de ses aspects, le négatif de la géographie de la base résidentielle, comme nous nous en rendons compte à l'examen des cartes qui suivent.

La carte 1 représente la part de la base résidentielle dans le revenu basique des communes wallonnes. Cette part varie pratiquement du simple au double, de 44% à 81%. On observe qu'elle est particulièrement importante dans les communes périurbaines Wallonnes, principalement dans le Brabant wallon, de part et d'autre du sillon Sambre-Meuse - notamment en périphérie des villes de Charleroi, Mons, Namur, Liège ou encore Verviers – et dans le sud de la province du Luxembourg, autour des villes d'Arlon et de Virton. Quelques communes se démarquent également dans le sud de la Wallonie, comme par exemple Libin, Wellin et Tellin, située à proximité de l'autoroute E411, qui leur offre une accessibilité aisée vers des villes comme Arlon, Namur ou encore Bruxelles. Dans toutes ces communes, la base résidentielle atteint ou dépasse 65% du revenu basique.



Carte 1 : Part de la base résidentielle par commune

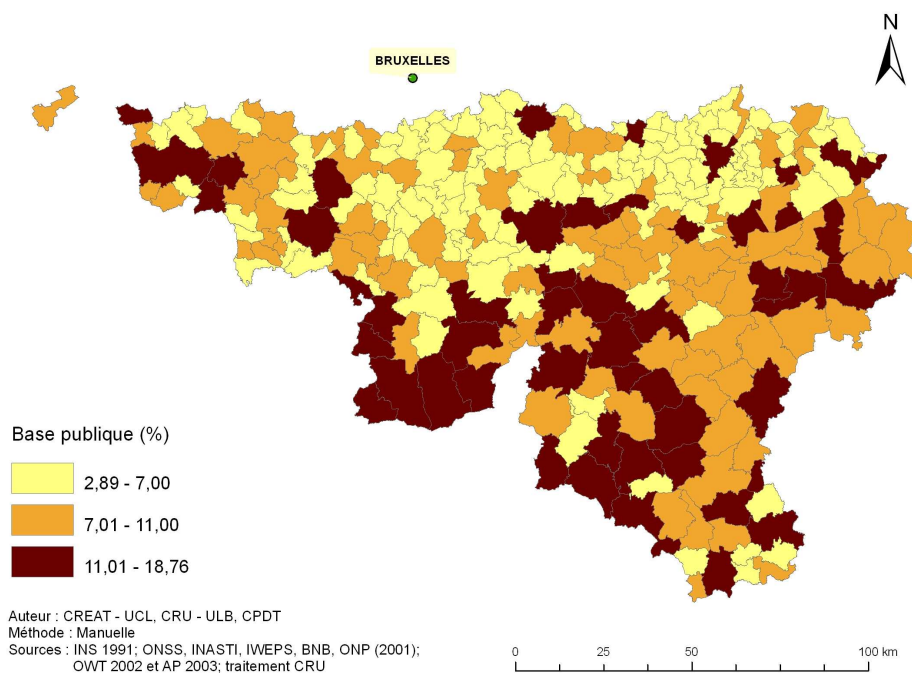
La carte suivante représente la part de la base sociale - la deuxième en importance – dans le revenu des communes wallonnes. La géographie de celle-ci reflète classiquement la géographie des régions de vieille industrie en reconversion : c'est dans le Borinage, le Centre et la région liégeoise qu'elle est la plus importante, pesant dans les communes de ces régions de 21% à 28% du revenu basique. Ces communes contrastent avec celles des cantons de l'est et du sud de la Wallonie où cette base varie de 11% à 17%.



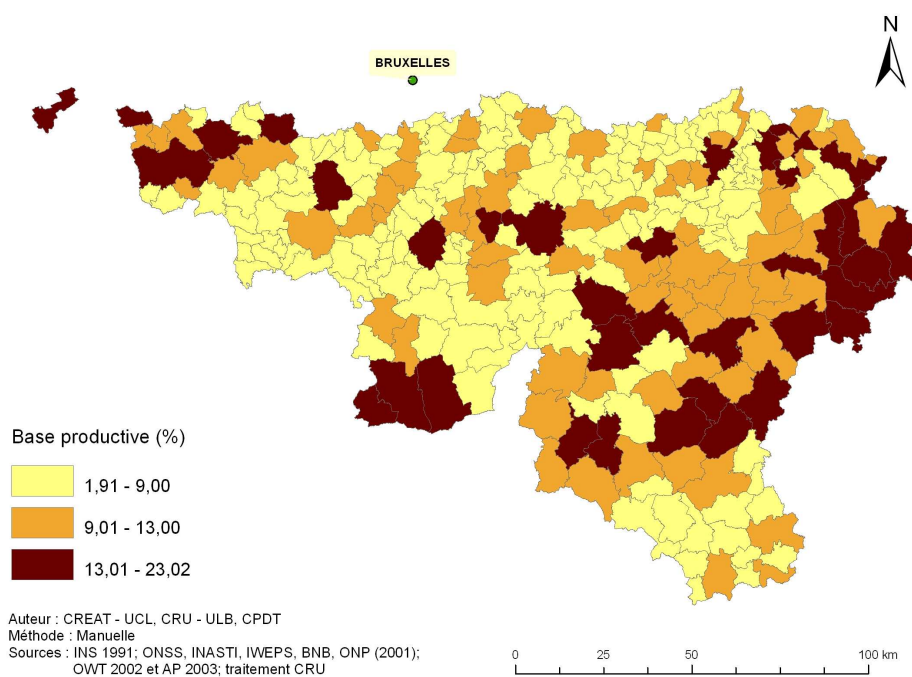
Carte 2 : Part de la base sociale par commune

Les cartes 3 et 4 représentent respectivement la base publique et la base productive. La première varie selon les communes de 3% à 18%, la seconde de 2% à 23%. Les communes dans lesquelles la part de la base publique et / ou de la base productive est forte sont les communes dans lesquelles la

part de la base résidentielle dans le revenu basique est la plus faible. Il s'agit pour l'essentiel des centres d'emplois wallons.



Carte 3 : Part de la base publique par commune



Carte 4 : Part de la base productive par commune

LES COMPOSANTES DE LA BASE RESIDENTIELLE

Le poids de la base résidentielle explique largement la répartition des communes wallonnes, examinons-en les différentes composantes ainsi que leur géographie.

Les salaires importés

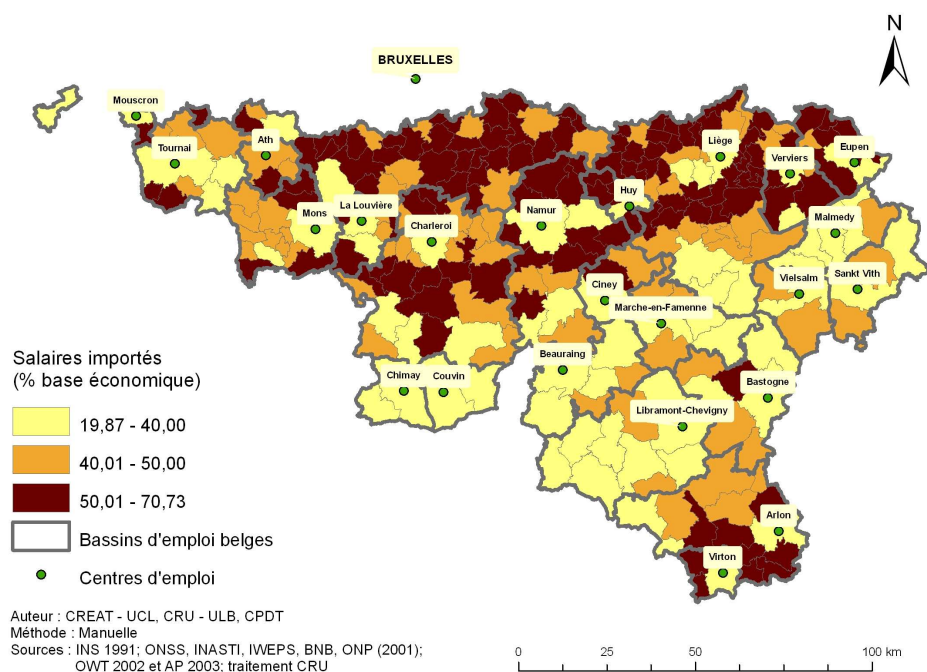
Les salaires importés représentent en moyenne 47% de la base économique au niveau communal. Rien d'étonnant à cela : selon les données du recensement de 1991¹⁴, 60% de la population active wallonne travaille en dehors de sa commune de résidence. La part des travailleurs sortants (les actifs occupés dans une autre commune que leur commune de résidence) parmi les actifs occupés des communes est élevée et varie considérablement selon les communes wallonnes. On constate¹⁵ que dans la moitié d'entre-elles, 7 à 8 actifs sur 10 sortent tous les jours. La commune la moins "exportatrice" de main-d'œuvre voit presque un travailleur sur trois occupé dans une autre commune, tandis qu'ils sont presque 9 sur 10 dans la plus exportatrice.

L'emploi wallon est par ailleurs concentré dans un nombre réduit de communes. Ainsi en 2001, les 19 communes wallonnes dont l'emploi intérieur dépasse 10.000 unités¹⁶ concentrent plus de la moitié de l'emploi wallon (53%), mais ne réunissent qu'environ 30% de la population active occupée. En 2001, ces communes voyaient arriver selon nos estimations 60% des travailleurs entrants wallons.

À l'opposé, la moitié des communes wallonnes ne totalisent que 10% de l'emploi Wallon mais abritent 20% de sa population active occupée.

Cette mobilité des travailleurs wallons a un impact sur les revenus entrants dans les communes. La carte 5 représente la part dans le revenu basique des revenus importés par des travailleurs occupés en dehors de leur commune de résidence. Cette part varie selon les communes du simple au triple, de 20% à 70%.

On constate que les communes dans lesquelles cette part est la plus importante se répartissent dans le nord de la Wallonie de part et d'autre du sillon Sambre et Meuse et dans le sud, autour des communes d'Arlon et de Virton. Dans les grandes villes wallonnes cette part est faible, ainsi que dans les communes du sud de la région.



Carte 5 : Part des salaires importés dans le revenu basique communal

¹⁴ Les données du recensement 2001 ne sont à ce jour pas disponibles.

¹⁵ Recensement 1991 (INS).

¹⁶ Données ONSS, INASTI, IWEPS, nos propres calculs. Ces communes sont par ordre d'importance: Liège, Charleroi, Namur, Mons, Tournai, La Louvière, Verviers, Mouscron, Seraing, Wavre, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Herstal, Nivelles, Arlon, Braine-l'Alleud, Huy, Eupen, Waterloo et Marche-en-Famenne.

Notons que cette mobilité est extrêmement coûteuse, que ce soit sur le plan individuel ou collectif. En 2003, les ménages Belges ont consacré 14% de leurs budgets au transport (13.6% pour l'Europe des 15) avec 5.9% pour l'achat d'un véhicule, 7.2% pour l'utilisation de ce véhicule (essences, entretien...) et 0.9% pour les services de transport¹⁷. A cela s'ajoute notamment un coût environnemental plus difficile à quantifier mais bien réel.

Les pensions

Les salariés ne sont pas les seules personnes dont la mobilité a un impact sur les revenus qui entrent sur un territoire donné. Parmi celles-ci, les pensionnés qui, du fait de l'allongement de la durée de vie, sont en nombre croissant. Dépositaires d'un revenu d'importance variable, ils pèsent de plus en plus dans les économies locales. Penchons-nous d'abord sur le poids des personnes âgées dans la population des communes wallonnes et essayons d'approcher quelque peu leur comportement migratoire.

En 2001, les 60 ans et plus représentaient environ un cinquième de la population wallonne (21,5%)¹⁸. Les 65 communes dans lesquelles la part des personnes âgées est la plus importante (22% à 29% de la population) se situent en grande partie le long des frontières (ou à proximité de celles-ci), sur le sillon industriel et urbain depuis Binche jusqu'à Liège et son agglomération, et dans des zones résidentielles et touristiques de la province de Liège.

Par rapport à 1991, la population wallonne est en légère augmentation, soit environ +3%. On enregistre une progression de la population dans plus des trois quarts des communes wallonnes. Cette progression a été de 5% à 20% dans 125 d'entre-elles et de plus de 20% dans onze autres.

À l'inverse, quarante-cinq communes accusent une diminution, parfois assez conséquente, de leur population. On y retrouve la plupart des grandes entités de la région.

Toutefois, cette dynamique démographique ne s'applique pas de manière égale dans les différentes classes d'âge, l'augmentation la plus importante - et de loin - se situant au sein des 40-59 ans (+17%)¹⁹, suivis par les 60 ans et plus (+4,5%)^{20,21}. Notons que la catégorie des 60 ans et plus a particulièrement progressé - parfois même davantage que les autres groupes d'âge - dans la communauté germanophone et dans un groupe de communes contiguës du Brabant wallon²².

En Wallonie, si l'on envisage l'ensemble des mouvements de population qui se sont produits entre 1991 et 2001, on remarque d'emblée le rôle déterminant du solde migratoire²³ (+2%) par rapport au solde naturel²⁴ (+0,67%). Au niveau régional, les immigrations expliquent donc 75% de la croissance de la démographie wallonne²⁵. Les communes wallonnes en déficit démographique le doivent dans la majorité des cas à un solde migratoire négatif, ce phénomène affectant principalement, en intensité, les agglomérations urbaines importantes.

Certaines communes sont-elles plus attractives que d'autres pour les personnes du troisième ou du quatrième âge ? Cette question intéresse directement notre propos. Pour y répondre, nous avons comparé le volume de la population réellement observée en 2001 dans cette catégorie d'âge avec une estimation de ce volume pour 2001 s'il n'y avait pas eu de migrations depuis 1991, compte tenu de la

¹⁷ Arthaut ., R Budget transports des ménages depuis 40 ans : la domination de l'automobile s'est accrue , Division Synthèse des biens et services de l'INSEE, 2005.

¹⁸ Les 0 à 19 ans représentaient 25%, les 20 à 39 ans 27% et les 40 à 59 ans 26,5%.

¹⁹ Cette forte croissance des 40-59 ans est due à l'entrée dans cette catégorie d'âge des enfants du baby-boom (nés entre 1945 et 1960).

²⁰ Les deux autres classes sont déficitaires à cet égard, notamment les 20-39 ans, qui perdent 6,5% de leurs effectifs.

²¹ Au niveau des communes, certaines des entités qui présentent le plus important progrès démographique le doivent, pour une grande part, à la croissance de leurs plus de 60 ans : Ottignies-Louvain-la-Neuve (+35%) et Chaumont-Gistoux (+22,5%) dans le Brabant wallon, Nandrin (+29%) et Jalhay (+22%) en province de Liège.

²² Outre Ottignies et Chaumont-Gistoux, déjà citées, nous distinguons Braine-l'Alleud, Waterloo, Lasne et Wavre.

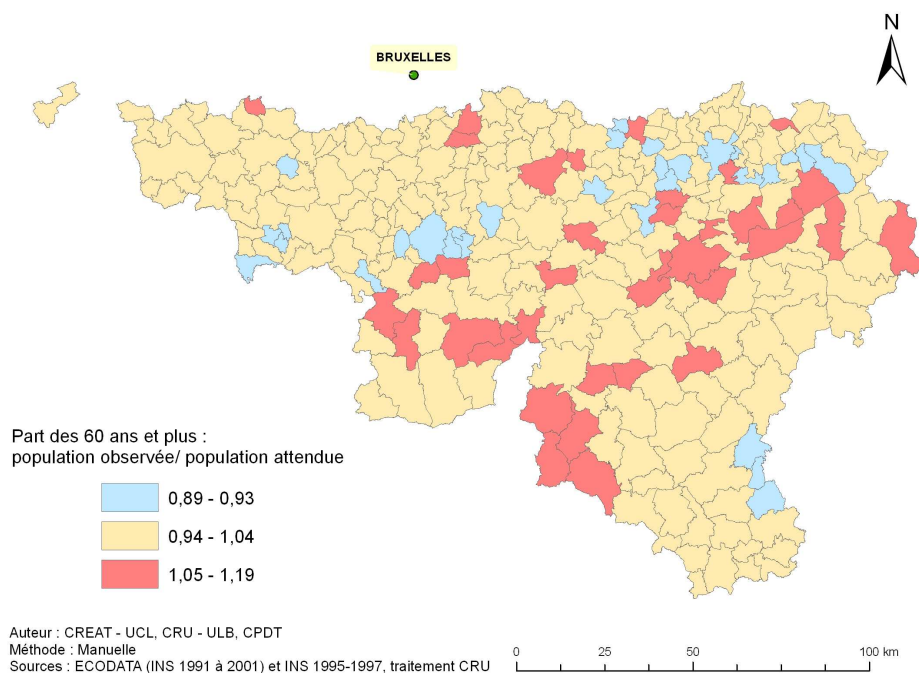
²³ Différence entre les entrées et les sorties.

²⁴ Différence entre les naissances et les décès.

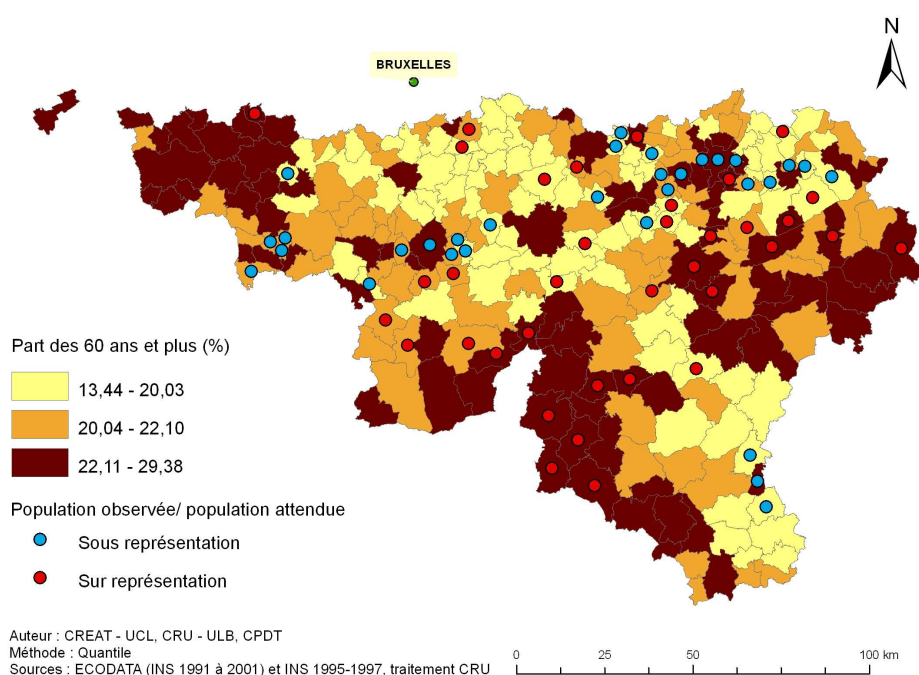
²⁵ Ce qui correspond à la moyenne européenne (Europe des Quinze).

mortalité. Le ratio entre population observée et cette estimation donne un coefficient qu'on pourrait nommer « coefficient de présence ». Il varie de 0,89 – ce qui signifie une sous-représentation des personnes de 60 ans et plus par rapport au nombre attendu et donc à une certaine "répulsivité" de la commune pour cette catégorie d'âge – à 1,19 soit une surreprésentation par rapport au nombre attendu, autrement dit une attractivité de la commune pour les 60 ans et plus.

Les cartes 6 et 7 représentent la distribution spatiale de ce coefficient. Nous observons que dix-neuf communes présentent une forte surreprésentation (coefficient compris entre 1,07 et 1,19) et 39 une forte sous-représentation (coefficient compris entre 0,89 et 0,94). Les communes les plus « attractives » sont très souvent connues comme touristiques. Les plus délaissées sont pour une bonne part situées le long du sillon Sambre-Meuse, aux alentours de Verviers et sur la bordure luxembourgeoise.

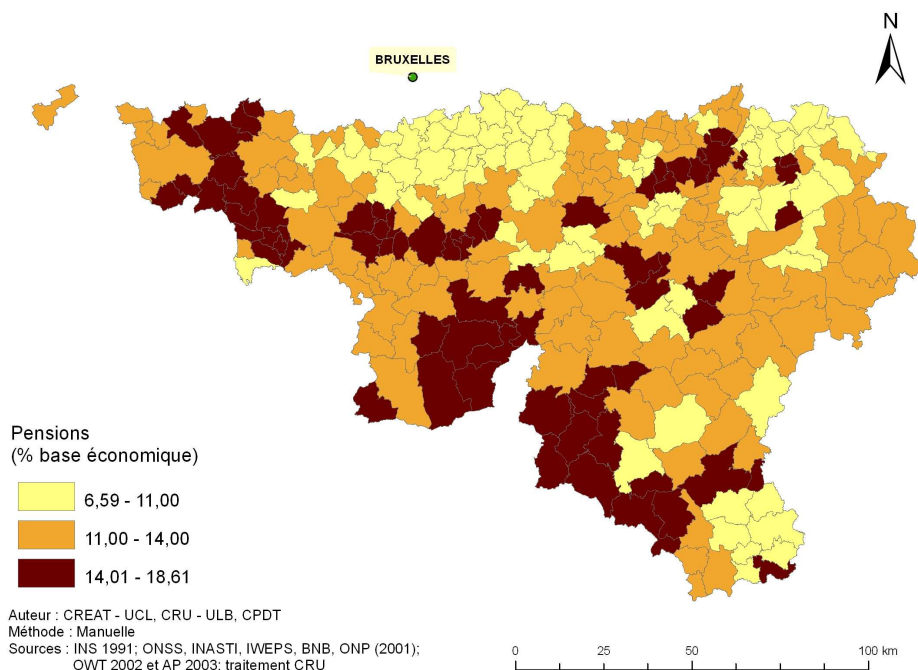


Carte 6 : Distribution spatiale du « coefficient de présence » par commune



Carte 6 : Part des 60 ans et plus par commune en 2001

La carte 8 représente la part des pensions dans le revenu basique communal. On constate que cette part est surtout élevée dans les communes du nord-ouest du Hainaut et le long du sillon Sambre et Meuse, à l'exception de Mons, Namur et Huy où elle est moins importante, ainsi que dans la partie est de la botte du Hainaut et à l'ouest de la province du Luxembourg.



Carte 7 : Part des pensions dans le revenu basique communal

Les revenus du tourisme

L'augmentation du temps libre et de l'espérance de vie associée à une augmentation de la mobilité des personnes s'accompagne d'un développement général du tourisme. Celui-ci peut-être considéré comme le paradigme de la disjonction entre lieu de production et lieu de consommation : des revenus générés sur un territoire viennent irriguer l'économie d'autres territoires parfois très lointains.

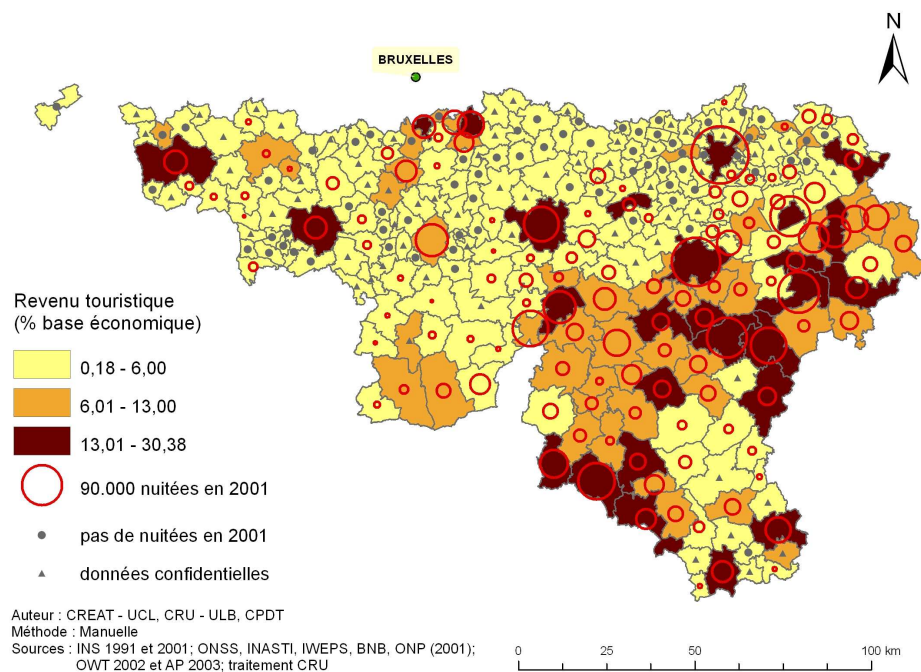
Le tourisme est un phénomène multiforme. En plus du tourisme "longue distance" vers d'autres pays, on observe la généralisation dans nos contrées du tourisme de proximité et du tourisme d'un jour. Par ailleurs, il faut aussi tenir compte du tourisme "de seconde résidence", ainsi que d'un tourisme plus diffus (à l'occasion de visites à des membres de la famille, par exemple).

Le phénomène est difficile à quantifier. L'Observatoire du tourisme wallon travaille depuis quelques années à remédier à l'absence de données et d'indicateurs précis et fiables. Nous avons donc utilisé les méthodes et données produites par celui-ci pour estimer les montants des dépenses touristiques par commune. La carte 9 représente la part des dépenses touristiques dans la base résidentielle. Nous avons projeté sur la même carte le nombre de nuitées touristiques dans la commune en 2001²⁶.

Cette part est, sans surprise, plus importante au sud de la Wallonie qu'au nord. Elle est la plus importante dans les grandes villes et dans les communes des Ardennes connues comme touristiques. Elle dépasse 20% de la base économique dans les communes de Durbuy, La-Roche-en-Ardenne, Houffalize, Bastogne et Bouillon.

On observe que la géographie du nombre de nuitées ne suit pas nécessairement celle de la part du revenu touristique dans le revenu basique. Cela s'explique notamment par le fait que le tourisme ne s'accompagne pas nécessairement de nuitées. On remarquera aussi que les revenus dépensés par les touristes ne le sont pas uniquement dans leur commune de villégiature.

²⁶ Données INS 2001.



Carte 8 : Part des dépenses touristiques dans la base résidentielle

4. LES EFFETS D'ENTRAÎNEMENT SUR LE SECTEUR DOMESTIQUE

La théorie de la base économique analyse le développement local comme la conséquence de la circulation sur un territoire du revenu capté sur le reste du monde. Ce revenu irrigue plus ou moins fortement le territoire, nourrissant le secteur domestique tourné vers la consommation locale. On parle d'effet d'entraînement du revenu basique sur le secteur domestique.

La question des effets d'entraînement apparaît en fin de compte problématique dans ce modèle. Si l'opposition entre l'intérieur et l'extérieur du territoire rend la théorie de la base intéressante pour analyser le développement territorial, c'est là aussi une de ses limites. On a vu en effet que les communes wallonnes se caractérisent de manière générale par un nombre important de travailleurs sortants et parfois par des échanges d'actifs importants entre communes. Nous avons donc une base résidentielle de taille importante qui "écrase" les autres bases et en particulier le secteur domestique, dont on a constaté qu'il était toujours de taille réduite à cette échelle. La notion de secteur domestique réfère ici aux travailleurs *habitant la commune* qui exercent une activité tournée vers la consommation locale. Les effets d'entraînement de la base économique sur le secteur domestique semblent donc renvoyer à un rapport "favorable" entre revenu basique et secteur domestique. On est donc tenté de dire que les communes dans lesquelles le revenu basique a un effet d'entraînement fort sur le secteur domestique sont les communes dans lesquelles on a à la fois un revenu basique important et un secteur domestique important. Or, ceci est contradictoire dans la mesure où, comme nous l'avons vu, ces deux aspects sont intimement liés. Ainsi, les communes dans lesquelles le rapport secteur domestique - base économique est élevé sont principalement les communes peu résidentielles. Ce ne sont par ailleurs pas les communes qui ont le revenu basique par habitant le plus élevé qui ont le rapport secteur domestique - base économique le plus élevé, pour les mêmes raisons.

Nous allons donc ici nous écarter de la logique stricte de la théorie de la base et examiner la manière dont le revenu basique local irrigue l'emploi domestique.

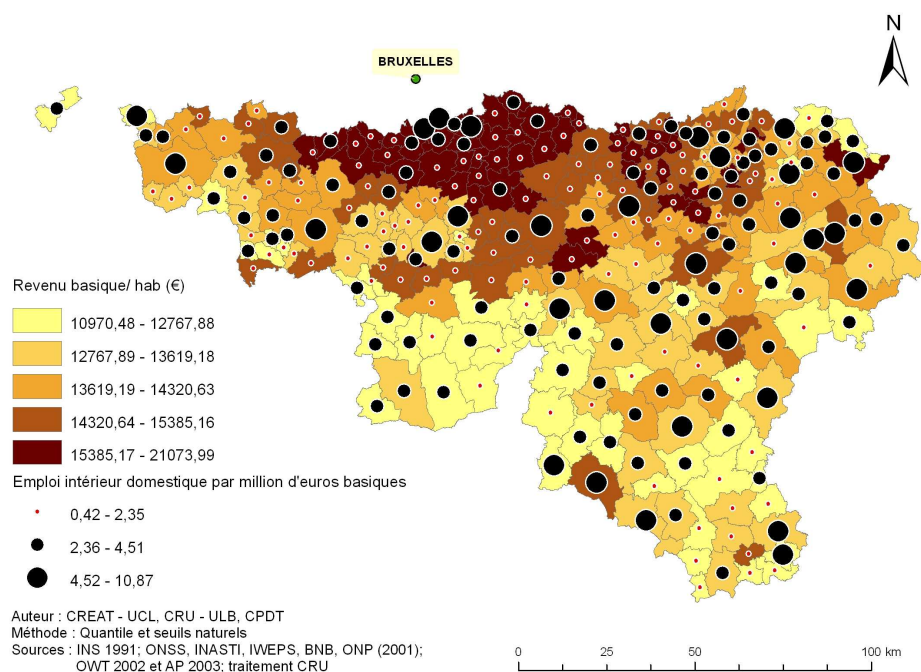
Pour ce faire, nous allons superposer la géographie du revenu basique par habitant à celle du volume de l'emploi intérieur domestique²⁷ par habitant²⁸.

²⁷ Les emplois du secteur "Commerce de détail", "Hôtels et restaurant", "Activités culturelles et sportives" et "Services personnels".

²⁸ Parmi ces emplois domestiques on retrouve donc, en plus des actifs résidents du secteur domestique, des

La carte suivante (carte 10) représente d'une part le revenu basique par habitant et d'autre part le nombre d'emplois domestiques intérieurs par million d'euros basiques, qui constitue une mesure des effets d'entraînement du revenu basique sur le territoire. On constate d'abord que le revenu basique par habitant est nettement plus important au nord de la Wallonie – et tout particulièrement dans le Brabant wallon jusqu'à Namur²⁹ - qu'au sud, à l'exception notable de La Roche en Ardenne où il est particulièrement élevé. On remarque ensuite que les effets d'entraînement se font bien sentir dans toutes les grandes villes wallonnes, dans un groupe de communes de l'est du Brabant wallon (Braine-l'Alleud, Waterloo, Wavre) et dans les communes touristiques du sud de la Wallonie.

D'une manière générale, les effets d'entraînement sur le secteur domestique sont mieux répartis entre les communes dans le sud de la Wallonie que dans le nord, à l'exception peut-être des communes résidentielles situées dans le triangle Libramont – Arlon – Virton. Le nord de la Wallonie est plus polarisé entre centres d'emplois à l'emploi domestique important et communes résidentielle où l'emploi domestique est réduit.



Carte 9 : Part du revenu basique par habitant et nombre d'emplois domestiques intérieurs par millions d'Euros

travailleurs qui habitent ailleurs et sont considérés dans leur commune de résidence comme faisant partie de la base résidentielle.

²⁹ Namur est la seule grande ville wallonne où il dépasse 15 000 euros.

5. CONCLUSIONS

Le modèle proposé par Laurent Davezies porte un regard renouvelé sur l'économie des territoires. Il soulève des questions et des enjeux qui apparaissent moins clairement lorsque le développement territorial est compris comme résultant uniquement de ses capacités productives. Un de ses principaux avantages est sa capacité à mesurer l'impact de la mobilité des personnes sur l'économie de petits territoires.

Il montre cependant ses limites dès lors qu'il est utilisé seul. En particulier, si l'opposition entre intérieur et extérieur du territoire est fructueuse dans le cadre d'une analyse du développement, il nous semble qu'elle ne doit pas être artificiellement figée. On a vu en effet à quel point les communes wallonnes sont interdépendantes : le territoire wallon est moins un ensemble de communes isolées qu'une région qui apparaît au premier abord comme fortement structurée autour de quelques pôles d'emploi et d'un grand nombre de communes résidentielles, et dans un second temps comme structurée de manière plus fine autour d'un nombre relativement important de sous-ensembles nettement connectés.

Les territoires aujourd'hui tracés par les déplacements des personnes ne correspondent plus guère au territoire communal. L'enjeu résidentiel est de ce fait à cette échelle un enjeu majeur. La richesse des communes dépend de manière importante de la richesse de ses actifs. Les communes qui ne parviennent pas à les attirer et les retenir ne peuvent que difficilement soutenir leurs efforts de développement.

La compétition entre territoires peu dès lors apparaît à certains comme une nécessité "naturelle". Or, réifier les limites communales, en faire des entités parfaitement distinctes tournées uniquement vers leur propre développement paraît dans ce contexte peu réaliste : malgré les évidentes inégalités de richesse et de développement, ces communes constituent ensemble une trame dont l'enchevêtrement n'est plus à démontrer.

Au vu des données ici commentées, il apparaît que la composante résidentielle de la base économique est extrêmement importante dans la plupart des communes wallonnes. De là à considérer que leur développement en dépend uniquement, il n'y a qu'un pas. Or, on l'a vu, ce sont les salaires importés qui constituent la part la plus importante de la base résidentielle. Et ces salaires sont pour une part importante des salaires tirés d'activités productives localisées dans d'autres communes que la commune de résidence des travailleurs. Ce constat plaide pour une diversification fonctionnelle de type « productivo-résidentielle » capable d'assurer une certaine cohésion socio-spatiale, elle-même garante d'une croissance économique « solide ». Par ailleurs, remarquons que les communes qui feraient reposer leur développement sur leurs seules aménités pour attirer des dépositeurs de revenus mettraient par là-même en péril leur attractivité par la consommation de cette rente dont la caractéristique majeure est qu'elle est non renouvelable.

BIBLIOGRAPHIE

AP, Administration des Pensions (2003).

Arthaut, R. (2005) *Le budget transports des ménages depuis 40 ans : la domination de l'automobile s'est accrue*, division Synthèse des biens et services de l'INSEE.

BNB, Banque Nationale de Belgique (2001).

Davezies, L., & Lejoux, P. (2003). Un train peut en cacher un autre. Derrière l'économie productive, attention à l'économie résidentielle, *XXXIXème Colloque de l'ASRDLF : Concentrations et ségrégations, dynamiques et inscriptions territoriales*. Lyon.

Davezies, L. (2004). Temps de la production et temps de la consommation, les nouveaux aménageurs des territoires? *Futuribles*, n°295.

Davezies, L. (2005). *Les moteurs du développement de la métropole Nantes Saint-Nazaire*.

Davezies, L. Inégalités territoriales: le paradoxe des échelles géographiques et les nouveaux moteurs du développement territorial et des inégalités

Gouvernement wallon (1999), Schéma de Développement de l'Espace Régional.

INASTI, Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (2001).

INS, Institut National de Statistique (1991 à 2001).

IWEPS, Institut wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (2001).

ONP, Office National des Pensions (2001).

ONSS, Office National de Sécurité Sociale (2001).

OWT, Observatoire Wallon du Tourisme (2002).

Veltz, P., & Davezies, L. (dir.) (2004). *Le grand tournant. Nord-Pas-de-Calais 1975 - 2005*. Editions de l'Aube.